

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN  **ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**



N° d'ordre : 20260507-01DBC

L'An deux mille vingt-six, le sept mai à dix heures, les membres du Bureau de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Christophe GREFFET, Président.

Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Communes	Membres élus	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	METRAL Olivier	X			Laiz	SCHAUVING Sébastien	X		
Biziat	AGATY Guillaume	X			Mézériat	DUPOIT Guy	X		
Chanoz-Châtenay	MORANDAT Olivier	X			Pont-de-Veyle	MICHEL Luc	X		
Chaveyriat	RAPY Gilles	X			Saint Cyr sur Menthon	CHAGNARD Florian	X		
Cormoranche-sur-Saône	PALLOT Jacques	X			Saint Genis-sur-Menthon	GREFFET Christophe	X		
Crottet	LHÔTELAIS Jean-Philippe	X			Saint Jean-sur-Veyle	RENOUD-LYAT Agnès	X		
Grièges	GREMY Annick	X			Vonnas	GIVORD Alain	X		

Envoi de la convocation : 30/04/2026

Affichage de la convocation : 30/04/2026

Nombre de membres élus : 14

Nombre de membres présents : 14

A l'unanimité, Monsieur RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET	Demandes de subventions à l'Etat, à la Caisse d'Allocations Familiales, à la Banque des territoires, au Département de l'AIN ainsi qu'à la MSA dans le cadre des travaux d'extension de la crèche située à VONNAS
--------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la VEYLE actés par arrêté préfectoral du 8 novembre 2023,

Vu la délibération n°20260407-06DCC du Conseil communautaire du 7 avril 2026 relative aux délégations du Conseil communautaire au profit du Bureau communautaire,

Considérant que dans le cadre de son Pacte Solidarité Jeunesse, la Communauté de communes porte le projet d'extension de la crèche située VONNAS, passant de 10 à 42 places ;

Considérant qu'à cet égard, des subventions peuvent être sollicitées auprès de plusieurs financeurs ;

Considérant que le montant des travaux s'élève à 2 364 080€ HT ;

Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20260507-20260507-01DBC-DE Date de télétransmission : 07/05/2026 Date de réception préfecture : 07/05/2026

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant (en € HT) :

Financiers	CAF	Etat (DETR)	Banque des territoires	Département de l'AIN	MSA	Total des aides	Autofinancement CCV
Subventions	688 000€	200 000€	20 150€	108 000€	20 000€	1 036 150€	1 327 930€

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces demandes de subventions auprès de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Banque des territoires, le Département de l'AIN ainsi que la MSA dans le cadre des travaux d'extension de la crèche située à VONNAS, telles que présentées ci-dessus, pour les montants susmentionnés.

Le Président



Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance

Gilles RAPY

Certifié exécutoire

Affiché le : 07/05/2026

Transmis en Préfecture le :

07/05/2026

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.